

BULLETIN D'INSCRIPTION

Fiche de vœux saison 2020

Ville	Date	Je candidate : Précisez entrée (E), plat (P), dessert (D), Fromage (F) ou Boisson (B)	Niveau de priorité croissant*
POEY-DE-LESCAR	Vendredi 19 juin		
SAULT-DE-NAVAILLES	Vendredi 19 juin		
GELOS	Samedi 20 juin		
UZOS	Vendredi 26 juin		
LUCQ DE BEARN	Vendredi 26 juin		
SERRES CASTET	Samedi 27 juin		
CARRESSE CASSABER	Jeudi 02 juillet		
ARTIGUELOUVE	Vendredi 03 juillet		
BOSDARROS	Vendredi 03 juillet		
SOUMOULOU	Samedi 04 juillet		
MOUMOUR	Jeudi 09 juillet		
ARCANGUES	Jeudi 09 juillet		
JURANCON	Vendredi 10 juillet		
MOURENX	Vendredi 10 juillet		
LONS	Lundi 13 juillet		
SAINT PALAIS	Lundi 13 juillet		
ISSOR	Mercredi 15 juillet		
SAUVETERRE	Jeudi 16 juillet		
OLORON	Mercredi 22 juillet		
EAUX-BONNES	Jeudi 23 juillet		
AINHOA	Dimanche 26 juillet		
URRUGNE	Mardi 28 juillet		
NAY	Jeudi 30 juillet		
NAVARENX	Vendredi 31 juillet		
ARUDY	Mercredi 05 août		
ORTHEZ	Jeudi 06 août		
NARP	Vendredi 07 août		
BAYONNE	Vendredi 07 août		
LESTELLE BETHARRAM	Samedi 08 août		
AINHOA 2	Dimanche 09 août		
OSSES-EN-ASPE	Vendredi 14 août		
ASSON	Vendredi 14 août		
SARE	Dimanche 16 août		
LASSEUBE	Mercredi 19 août		
MONEIN	Jeudi 20 août		
EAUX-BONNES 2	Vendredi 21 août		
SAINT-JEAN-LE-VIEUX	Vendredi 21 août		
OGEU	Vendredi 28 août		
MONTARDON	Samedi 29 août		
ARTHEZ DE BEARN	Vendredi 04 septembre		
ARBUS	Vendredi 11 septembre		

* N°1 le Marché que je veux absolument faire / prix cotisation 2020 : **20,30€ HT par Marché**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Fiche de renseignements saison 2020

Vous êtes ?

Nom & prénom :

Adresse ou siège social :

Raison Sociale :

Nom commercial de la Ferme (s'il y a) :

Numéro SIREN :

Code postal : L L L L L Commune :

Téléphone : L L L L L L L L L L Téléphone portable : L L L L L L L L L L

Mail :

Site internet :

Producteur : Fermier/vente directe BAF MPP Cotisant AMEXA
 Cotisant solidaire MSA Retraité agricole Artisan

Vos produits

- Charcuteries, viandes Foie gras, confits, magrets Fromage, produits laitiers Jus de fruits, sirops
 Fruits, légumes, confitures Huiles, vinaigres, condiments Lapin, gibier, volaille, escargot
 Miel et dérivés, gâteaux Poissons, crustacés Vins, boissons alcoolisés Artisanat, cosmétiques, plantes
 Autres, précisez :

Les assiettes (À remplir obligatoirement) : assiette de charcuterie, Magret à la plancha , Délices de la ruche etc ...

	Intitulé de l'assiette	Prix	Marché(s) concerné(s)
Choix 1			
Choix 2			
Choix 3			

Recommandation de la commission sur les prix :

- Entrées : inférieur ou égale à **6€** / sauf fois gras inférieur ou égale à **7€**
- Plats : inférieur ou égale à **7€** / sauf si accompagnement inférieur ou égale à **8€**
- Fromages : inférieur ou égale à **5€**
- Desserts : inférieur ou égale à **3€**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Fiche technique des stands saison 2020

Nom & prénom :

Adresse ou siège social :

Raison Sociale :

Code postal : L L L L L Commune :

Téléphone : L L L L L L L L L L Téléphone portable : L L L L L L L L L L

Mail :

À remplir OBLIGATOIREMENT

Détails techniques du stand

Dimension du stand / camion magasin : m x m

Véhicule frigo : Oui Non Puissance nécessaire véhicule: 220 w 320 w Autre :

Types d'appareil – ex : Lampe, four, frigo, plancha etc...	Puissance nécessaire par appareil – 220w / 320w

Besoins en raccord triphasé : Oui Non

Je dispose d'une prise européenne : Oui Non

**Sans réponse à cette question, il ne pourra vous être garantie d'accéder à la puissance nécessaire.*

Cuisez vous au gaz : Oui Non

Autre besoin spécifique / remarques :

.....

.....

LES 10 RÈGLES D'OR

Pour participer aux Marchés des Producteurs de Pays[®]

➡ **Être agréé à la marque en remplissant un dossier d'agrément et s'engager à respecter le Règlement Intérieur et les décisions** de la Commission technique des MPP et du responsable des marchés et **accepter tout contrôles** de la commission sur son lieu de production et sur le lieu du marché.

➡ **Fournir à l'avance la composition des assiettes proposées à la vente.** La règle est de proposer une seule assiette par producteur et par marché. Pour offrir un large choix d'assiettes sur un MPP, la diversité et la cohérence des propositions des producteurs sera recherchée. La commission départementale se réserve un droit d'arbitrage qu'elle exercera si nécessaire.

➡ **S'installer sur l'emplacement défini par les organisateurs** et m'acquitter de mes cotisations d'adhésion à la marque et des éventuelles taxes de place perçues par la collectivité organisatrice.

➡ **Utiliser le matériel de publicité (sacs, plaquettes d'informations, ...)** mis à disposition par l'organisateur du marché afin de renforcer l'effet réseau : il est interdit d'utiliser ce matériel publicitaire en dehors des « Marchés de Producteurs de Pays[®] ». Je prend connaissance que tout manquement à cette interdiction est de nature frauduleuse, pouvant alors donner lieu à des poursuites judiciaires.

➡ **Proposer des produits en conformité avec la réglementation en vigueur**, plus particulièrement avec la législation sanitaire et commerciale, pour la transformation, le stockage, le transport et la vente de ces produits. **Je dois également souscrire toutes les assurances** nécessaires et relatives à l'exercice de ma profession de producteur fermier (assurance responsabilité civile, vol et risques alimentaires,...).

➡ **Ne vendre que des produits issus exclusivement de sa propre production ou pour le pain d'artisan boulanger** et être en mesure à tout moment d'assurer les preuves de leur provenance. Aucun produit industriel n'est autorisé. **L'ACHAT REVENTE EST INTERDIT.**

➡ **S'engager à vendre uniquement le vin pour lequel j'ai été retenu sur le marchés.** Lorsqu'un producteur de vin est retenu pour présenter sa gamme de rouge & rosé il ne peut en aucun cas vendre son vin blanc ni au verre ni à la bouteille. Et vice versa.

➡ **Proposer une assiette de présentation de mes produits, j'utilise de la vaisselle biodégradable et je prends en considération la fourchette de prix conseillé.**

➡ **Déclarer honnêtement le nombre d'assiettes vendues** sur chaque marché.

➡ **Accueillir les clients avec sourire et gentillesse** sur un stand propre et joliment décoré. Ma tenue vestimentaire et mon attitude envers les clients, les organisateurs et mes collègues se doivent d'être irréprochables.

Proximité, authenticité et convivialité : des valeurs à partager

En venant nous rencontrer sur un Marché des Producteurs de Pays, le consommateur est en attente d'authenticité, de partage et de traçabilité. Ces marchés sont un véritable gage de qualité et de proximité entre producteurs et consommateurs.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Feuille d'engagements du producteur saison 2020

À remplir OBLIGATOIREMENT

Pour participer aux Marchés des Producteurs de Pays, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des « 10 règles d'or » et m'engage à les respecter.

Fait à....., le.....

Signature et cachet, précédés de la mention « lu et approuvé »

→ *Ce Bulletin d'Inscription complet (5 pages) est à retourner impérativement avant le 20 mars 2020.*

Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques
Service Promotion et Circuits Courts
124 Boulevard Tourasse
64 078 PAU Cedex

→ Pour tout complément d'information merci de joindre :

Laure Antchagno
l.antchagno@pa.chambagri.fr
06 11 63 20 83